

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE MUNG

Qui s'est tenu :

**Le mercredi 28 juin 2023
à 20 h 30
à la salle du conseil.**

1. Approbation des procès-verbaux du 10 mars et du 7 avril 2023 : **approuvée à 11 voix**
2. Demande de subvention au titre de la voirie accidentogène **approuvée à 11 voix**
3. Avis sur le projet « guide des bonnes pratiques de l'éolien en Vals de Saintonge » **approuvée à 7 voix**
4. Signature du contrat de proximité avec le Département **approuvée à 11 voix**
5. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 **approuvée à 11 voix**
6. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade **approuvée à 11 voix**
7. Création du poste « adjoint technique principal de 2^{ème} classe » **approuvée à 11 voix**
8. Blason de la commune **approuvé à 11 voix**
9. Convention entre la commune et l'ACCA pour la répartition des bénéfices de Festi'Biot **approuvé à 11 voix**

La liste des délibérations remplace le compte rendu des séances du conseil municipal à compter du 1^{er} juillet 2022. Elle a pour objet d'assurer l'information rapide du public sur l'activité de l'organe délibérant.

Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

MAIRIE DE LE MUNG
1 route de Saint-Savinien 17350 LE MUNG
Tel : 05.46.90.17.37 – Mail : mairie@lemung.fr
Heures d'ouverture : mardi et vendredi de 14h00 à 18h00